

Congrès pan-européen de l'éducation à la citoyenneté mondiale

Maastricht,
Pays-Bas,
15 – 17 novembre 2002

Réaliser les Objectifs du millénaire
Apprentissage pour un développement durable

Renforcer l'engagement en faveur de l'éducation
à la citoyenneté mondiale pour un soutien accru et critique
de l'opinion publique

Un cadre pour
une stratégie européenne

Pour améliorer et développer l'éducation à la citoyenneté
mondiale en Europe d'ici 2015

(La "Déclaration de Maastricht de l'éducation globale")

www.globaleducationeurope.net



duurzame wereld
ncdo



Gouvernement du
Luxembourg



UTENRIKSDEPARTEMENTET

Norwegian Ministry of Foreign Affairs



Federal Ministry
for Economic Cooperation
and Development

Austrian

Development Cooperation



REGERINGSKANSLIET

Ministry for Foreign Affairs
Sweden



Un cadre pour une stratégie européenne

Pour améliorer et développer l'éducation à la citoyenneté mondiale en Europe d'ici 2015

Nous, délégations participant au Congrès paneuropéen de l'éducation à la citoyenneté mondiale, Maastricht, 15-17 novembre 2002, représentant des parlementaires, des gouvernements, des autorités locales et régionales et des organisations de la société civile des États membres du Conseil de l'Europe, désireuses de contribuer au suivi du Sommet mondial sur le développement durable et à la préparation de la Décennie de l'Education au développement durable des Nations unies :

1. Rappelant :

- **Les engagements internationaux pour un développement mondial durable** pris lors du récent *Sommet sur le développement durable*, et ceux en faveur de la construction d'un **partenariat mondial pour la réduction de la pauvreté**, figurant dans les *Objectifs du millénaire* des Nations unies.
- **Les engagements pris aux plans national, régional et international pour accroître et améliorer le soutien à l'éducation à la citoyenneté mondiale**, reconnue comme une éducation qui nous aide à mieux connaître les réalités de notre monde, et nous incite à exercer une citoyenneté démocratique mondiale critique pour un monde plus durable, plus juste, plus équitable, un monde de droits humains pour tous (veuillez consulter l'annexe 1).
- **La définition du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe de l'Education à la citoyenneté mondiale (2002)**
 - *L'éducation à la citoyenneté mondiale est une éducation qui ouvre les yeux des citoyens sur les réalités du monde et les engage à participer à la réalisation d'un monde plus juste et plus équitable, un monde de droits humains pour tous.*
 - *L'éducation à la citoyenneté mondiale inclut l'éducation au développement, l'éducation aux droits humains, l'éducation au développement durable, l'éducation à la paix et à la prévention des conflits, et l'éducation interculturelle, celles-ci étant les dimensions globales de l'éducation à la citoyenneté.*

2. Profondément conscients du fait que :

- de grandes inégalités persistent au niveau mondial, et des besoins humains fondamentaux, dont le droit à l'éducation, (comme le rappelle la Déclaration de Dakar relative à l'éducation pour tous d'octobre 2001) ne sont pas encore satisfaits pour tous.
- les processus de décision démocratiques doivent s'appuyer sur un dialogue politique entre des citoyens informés et disposant de moyens d'action et leurs représentants élus ;
- les profondes transformations des modes de production et de consommation requises pour réaliser un développement durable ne peuvent être menées à bien que si les citoyens, femmes et hommes confondus, ont accès à une information adéquate, qu'ils parviennent à comprendre et à se mettre d'accord sur la nécessité d'agir.
- Une éducation à la citoyenneté mondiale bien conçue et planifiée stratégiquement, qui tienne également compte des questions d'égalité homme / femme, devrait contribuer à la compréhension et l'acceptation de telles mesures.

3. Reconnaissant que :

- l'Europe est un continent dont les peuples viennent de toutes les régions du monde et sont présents dans toutes les régions du monde.
- Nous vivons dans un monde de plus en plus globalisé où les problèmes transfrontaliers doivent être réglés par des mesures politiques conjointes et multilatérales.
- Les défis de la solidarité internationale doivent être relevés avec détermination.
- L'éducation à la citoyenneté mondiale est essentielle pour renforcer le soutien du public en faveur du financement de la coopération au développement. Tous les citoyens ont besoin de connaissances et de compétences pour comprendre notre société mondiale, y participer et influencer sur celle-ci de manière critique et responsable. Ceci engendre des défis fondamentaux dans tous les domaines de la vie, dont l'éducation.
- de nouveaux défis et de nouvelles opportunités se présentent pour amener les européens vers des formes d'éducation favorisant une citoyenneté active aux plans local, national et mondial, et des modes de vie durable, et permettant de lutter contre la perte de confiance du public envers les institutions nationales et internationales.

- La méthodologie de l'éducation à la citoyenneté mondiale met l'accent sur l'apprentissage actif et encourage la réflexion en s'appuyant sur une participation active des apprenants et des éducateurs. Elle célèbre et fait la promotion de la diversité et du respect des autres, et elle encourage les apprenants à faire leur choix en fonction de leur propre contexte en tenant compte du contexte global.

4. Étant d'accord que...

Un monde juste, un monde de paix, un monde durable est dans l'intérêt de tous.

Puisque les définitions de l'éducation à la citoyenneté mondiale énoncées plus haut incluent la notion d'éducation pour un développement durable, cette stratégie peut s'inscrire dans le suivi du Sommet mondial du développement durable et servir à la préparation de la Décennie des Nations unies pour le développement durable qui débutera en 2005.

L'éducation à la citoyenneté mondiale étant une obligation intersectorielle, elle peut contribuer de manière significative à la réalisation de ces engagements. L'accès à l'éducation à la citoyenneté mondiale est à la fois une nécessité et un droit. Il requiert :

- Une coopération et une coordination améliorées et accrues aux plans local, national, régional et international.
- L'engagement et la participation active, dans le cadre du suivi de ce Congrès, des quatre catégories d'acteurs politiques – parlementaires, gouvernements, pouvoirs locaux et régionaux et société civile (le quadrilogue) – impliqués dans un débat politique fécond mené de façon suivie au sein du Centre Nord-Sud ;
- Une augmentation significative des fonds destinés à l'éducation à la citoyenneté mondiale, aux plans national et international ;
- Un soutien accru de l'éducation à la citoyenneté mondiale de la part des ministères de la Coopération au développement, des Affaires étrangères, de l'Environnement et en particulier des ministères de l'Éducation en vue d'assurer la pleine intégration de celle-ci dans les programmes éducatifs formels et non formels à tous les niveaux ;
- Des mécanismes de soutien et de coordination aux plans local, national, régional et international ;

- La coopération entre le nord et le sud, l'est et l'ouest doit s'intensifier de manière considérable.

5. Souhaitons nous engager, de même que les États membres, les organisations de la société civile, les structures parlementaires et les pouvoirs locaux et régionaux que nous représentons, à...

5.1 Poursuivre le processus de définition de l'éducation à la citoyenneté mondiale et nous assurer que les différentes expériences et perspectives (par exemple celles du Sud, des minorités, des jeunes et des femmes) soient reprises à tous les stades dans toute leur diversité.

5.2. Élaborer, en consultation avec les autorités compétentes et les acteurs pertinents (ou en s'appuyant sur ce qui existe déjà) des plans d'action nationaux pour le renforcement et l'amélioration de l'éducation globale, à mettre en place dès à présent, et à poursuivre jusqu'en 2015, date butoir des Objectifs du millénaire.

5.3 Augmenter le financement de l'éducation à la citoyenneté mondiale.

5.4 Assurer l'intégration des perspectives de l'éducation à la citoyenneté mondiale dans les systèmes éducatifs à tous les niveaux.

5.5 Mettre en place ou, lorsqu'elles existent déjà, améliorer et accroître les structures nationales de financement, soutien, coordination et élaboration des politiques en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale dans tous les États membres du Conseil de l'Europe, en conformité avec les situations nationales.

5.6. Mettre en place, ou, lorsqu'elles existent déjà, améliorer les stratégies garantissant la qualité de l'éducation globale.

5.7. Augmenter le soutien aux réseaux régionaux, européens et internationaux qui élaborent des stratégies d'intensification et d'amélioration de l'éducation à la citoyenneté mondiale ; entre les décideurs politiques et les praticiens.

5.8 Tester la faisabilité de la mise sur pied d'un programme de soutien et de contrôle par les pairs, par le biais de rapports nationaux sur l'éducation à la citoyenneté mondiale et d'examen régulier par les pairs, sur une durée de 12 ans.

5.9. Contribuer au suivi du Sommet mondial sur le développement durable et à la préparation de la Décennie des Nations unies sur l'éducation au développement durable.

Nous, délégations participant au Congrès pan-européen de l'éducation à la citoyenneté mondiale, à Maastricht, du 15 au 17 novembre 2002, représentant des structures parlementaires, gouvernementales, des autorités locales et régionales et de la société civile, des Etats membres du Conseil de l'Europe, nous engageons à un dialogue suivi avec le Sud sur la forme et le contenu de l'éducation à la citoyenneté mondiale

Annexe 1 : en se basant sur le consensus établi eu égard à la nécessité d'accroître et d'améliorer l'éducation à la citoyenneté mondiale pour un développement durable, nous rappelons :

- L'Accord pris au *Sommet mondial sur le développement durable 2002* y compris la reconnaissance du fait que « La réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire...exigera... un accroissement sensible des flux de ressources financières ...dans... le domaine de l'éducation et de la sensibilisation... (par 75) », et de la nécessité d'« Intégrer le développement durable dans les systèmes d'enseignement scolaire à tous les niveaux afin de promouvoir l'éducation en tant que catalyseur du changement. » (par 104), ainsi que l'adoption d'une décennie consacrée à l'éducation pour le développement durable, commençant en 2005 ;

- Les chapitres 35 et 36 de L'Agenda 21 concernant la promotion de l'éducation, y compris la sensibilisation du public et la formation ;

- La Charte de l'éducation à la solidarité internationale (*Global Education Charter*) du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, favorisant le développement de synergies entre différentes variantes de l'éducation à la citoyenneté mondiale - éducation aux droits humains, éducation à la paix, éducation au développement, éducation à l'environnement, apprentissage du développement durable ;

- La Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (*Convention d'Aarhus*), avec une approche fondée sur le droit pour un apprentissage au développement durable ;

- Les engagements pour le droit à l'éducation aux droits humains contenus dans les instruments internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme, y compris la *Recommandation R(85)7 du Conseil de l'Europe sur l'enseignement et l'apprentissage des droits de l'homme dans les écoles* ; la *Déclaration de Montréal de l'UNESCO sur l'éducation aux droits de l'homme* (1993) ; La *Déclaration de Vienne* (1993) ; *Déclaration de l'UNESCO et cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie* (1995) ; et le *Plan d'Action en vue de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme* (1995-2005) ;

- La « *Déclaration et programme sur l'éducation à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et les responsabilités des citoyens* » du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (Budapest, 1999) ;

- La récente *Recommandation Rec(2002)12 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres relative à l'éducation à la citoyenneté démocratique*, et les propositions du Conseil de proposer une *Année européenne de la citoyenneté à travers l'éducation* ;

- La *Résolution du Conseil sur l'éducation au développement du Conseil Développement de l'Union européenne* (8 novembre 2001), encourageant « à poursuivre leur soutien aux initiatives d'éducation au développement » et « les échanges d'informations et d'expériences sur l'éducation au développement entre les gouvernements et les acteurs de la société civile » ;

- Les *propositions de la réunion à haut niveau du CAD* (décembre 2000) : que le CAD encourage les Etats membres à augmenter les dépenses attribuées aux cibles nationales de l'éducation au développement comme un pourcentage des dépenses de l'APD ;

- Les conclusions de la réunion des Ministres du Conseil Nordique du développement et de l'éducation, Oslo, mai 2001 « La solidarité nordique, engagée pour une meilleure coopération entre les Ministres du développement et de l'éducation pour une solidarité mondiale ;

- La coopération « Baltic 21 », l'engagement de la Déclaration de la Haye afin que l'éducation au développement durable soit poursuivie à tous les niveaux de l'éducation... » et la stratégie du « Baltic 21 E » (janvier 2002) de l'Action 21 pour l'éducation dans la région baltique ;

- La Charte de la Terre (*Earth Charter*) ;

- La *Charte Copernicus* (1993) signée par plus de 250 universités en Europe et établissant que l'éducation au développement durable devrait être incluse dans tous les programmes d'enseignement ;

- La *Déclaration de Luxembourg des universités* ;

- Les déclarations nationales sur l'éducation globale, comme par exemple la *Déclaration finale des participants à la Conférence "Education 21; Apprentissage pour un développement durable et juste"*, 28 – 30 septembre 2000, Bonn, Allemagne ;

- La déclaration finale adoptée par *l'Education pour tous (EPT)* par le Sommet mondial de l'éducation (UNESCO, Dakar, 26 – 28 avril 2000) et la déclaration finale adoptée par le Groupe de haut niveau de l'Education pour tous (UNESCO, Paris, 29 – 30 octobre 2002) ;

- La *déclaration de Johannesburg des pouvoirs locaux*.